
Colette CORTÈS (Ed.) Danielle CANDEL, John HUMBLEY,
Michel LEFÈBRE, Dardo DE VECCHI, Anne WAGNER,
Francis DEBUIRE, Jean-Michel BENAYOUN, Colette
CORTÈS, *Des fondements théoriques de la terminologie*

Travaux du Centre Interlangue d'Études en Lexicologie (C.I.E.L.) de Paris
7 (EA 1984) et de l'équipe Volter de l'Université du Littoral - Côte
d'Opale, 2004, 166 pages

Eugenia Alaman



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lexis/1404>

DOI : 10.4000/lexis.1404

ISSN : 1951-6215

Éditeur

Université Jean Moulin - Lyon 3

Référence électronique

Eugenia Alaman, « Colette CORTÈS (Ed.) Danielle CANDEL, John HUMBLEY, Michel LEFÈBRE, Dardo DE VECCHI, Anne WAGNER, Francis DEBUIRE, Jean-Michel BENAYOUN, Colette CORTÈS, *Des fondements théoriques de la terminologie* », *Lexis* [En ligne], Recensions, mis en ligne le 23 juin 2009, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/lexis/1404> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lexis.1404>

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.



Lexis is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.

Colette CORTÈS (Ed.) Danielle CANDEL,
John HUMBLEY, Michel LEFÈBRE, Dardo
DE VECCHI, Anne WAGNER, Francis
DEBUIRE, Jean-Michel BENAYOUN,
Colette CORTÈS, *Des fondements
théoriques de la terminologie*

Travaux du Centre Interlangue d'Études en Lexicologie (C.I.E.L.) de Paris
7 (EA 1984) et de l'équipe Volter de l'Université du Littoral - Côte
d'Opale, 2004, 166 pages

Eugenia Alaman

RÉFÉRENCE

Colette Cortès (éd.)

Contributions de : Danielle Candel, John Humbley, Michel Lefèbre, Dardo de Vecchi,
Anne Wagner, Francis Debuire, Jean-Michel Benayoun, Colette Cortès

Travaux du Centre Interlangue d'Études en Lexicologie (C.I.E.L.) de Paris 7 (EA 1984) et
de l'ÉQUIPE Volter de l'Université du Littoral - Côte d'Opale, 2004. ISBN : 2906 731 26-9,
Prix : 12 €, 166 pages

- 1 La publication de l'équipe de recherche en lexicologie, *les Cahiers du C.I.E.L.*, présente les résultats des exposés et discussions de son séminaire mensuel et les actes de ses journées d'études depuis 1992.
- 2 *Le Cahier du C.I.E.L. 2004* est un recueil de huit travaux, rédigés en français, réunis sous le titre *Des fondements théoriques de la terminologie*, et présentés par le responsable de la

publication, Colette Cortès. Les contributions de Danielle Candel, John Humbley, Michel Lefèvre, Dardo De Vecchi, Anne Wagner, Francis Debuire, Jean-Michel Benayoun et Colette Cortès montrent l'intérêt croissant de la communauté linguistique pour la terminologie, et offrent une image d'ensemble de la problématique de cette discipline basée sur les concepts, en opposition à la lexicologie et la lexicographie, basées sur les mots. Dans cette perspective, le volume s'adresse à un public avisé – enseignants, étudiants, linguistes, traductologues – en ce qu'il fournit des éléments de réponse aux questions qui intéressent la terminologie et ses applications, et tente de donner des fondements épistémologiques au domaine et de le démarquer des autres domaines scientifiques.

- 3 Dans l'introduction de l'ouvrage, Colette Cortès, en sa qualité de Directeur scientifique du C.I.E.L., fait la présentation succincte des huit travaux scientifiques des membres de Paris 7 et de l'équipe VoLTer, présente les résumés et fait un compte rendu de l'ouvrage de Caroline de Schaetzen, *Terminologie et société*, La Maison du dictionnaire, Paris, 2004, dédié à la mémoire d'Ad Hermans.
- 4 Les études rassemblées ici s'enchaînent dans un ordre qui reflète quelques-uns des buts argumentatifs de la démarche : démontrer que « l'époque de l'opposition systématique à Eugen Wüster est certainement révolue » (p.49), que la terminologie a des implications sociologiques et pragmatiques de force, que l'existence des termes est étroitement liée aux conditions d'usage de ces termes, aux phénomènes de dénomination et à la textualité de la terminologie elle-même, qu'à la dualité du signe linguistique s'ajoute un autre vecteur qui interroge le sens, sa construction et sa production (p. 132).
- 5 Dans le premier article, « **Wüster par lui-même** », Danielle Candel offre une synthèse des théories du linguiste autrichien, de la distinction que Wüster fait entre la terminologie et ses emprunts à la logique, à l'ontologie et à la science de l'information et la linguistique (p. 16), jusqu'à la stabilité des relations entre mots et concepts, entre dénominations et significations, ce qui rend la compréhension possible (p. 17). A ce niveau, remarque l'auteur, la « terminologie pure et dure » de Wüster semble plutôt rigide, mais le théoricien autrichien admet qu'une terminologie biunivoque et rigoureuse devrait rester « un vœu pieux » et qu'en réalité, les risques auxquels se soumettent locuteurs et théoriciens à la fois sont inhérents. Wüster a ouvert la voie à un champ de recherche qui prend en compte l'activité de normalisation en terminologie et les éléments de linguistique descriptive à la fois. Il analyse les mots en contexte, constate même les lacunes dans le domaine de la phraséologie, encourage les analyses fréquentielles surtout dans l'apprentissage du vocabulaire (p. 25) et reconnaît les éléments d'instabilité linguistique telle que la variation diachronique dans l'évaluation des synonymes (p. 26).
- 6 Danielle Candel, fait une sélection de citations de Wüster et, implicitement, une description de quelques-unes des idées fortes qui ont guidé les travaux du linguiste autrichien. Par son travail, elle s'adresse à un public avisé, à ceux qui veulent s'enrichir d'un champ de recherche peu connu par les francophones.
- 7 Dans son article « **La réception de l'œuvre d'Eugen Wüster dans les pays de langue française** », John Humbley, Professeur à l'Université de Vienne, se propose de revisiter l'œuvre de Wüster pour la remettre à la place qu'elle mérite, « selon les points de vues linguistiques mais aussi selon les diverses aires géographiques » (p. 33). Traditionnellement réduit à quelques idées fortes, Wüster n'a pas trouvé d'écho dans

les pays francophones ou anglophones, et la barrière de la langue allemande et les avatars de la traduction ont sûrement contribué à cet état de fait.

- 8 L'analyse de John Humbley, inspirée de la triple typologie proposée par Myking en 2001, qui qualifiait les différentes écoles de terminologie comme « modérée et loyale », « radicale et loyale » et « radicale et subversive » (p. 49), témoigne d'une réalité incontestable : la difficulté de perception des écrits de Wüster.
- 9 Les critiques les plus modérés considèrent la théorie de Wüster « vieillie dans ses formulations », mais acceptent la théorie générale de la terminologie comme une affaire de concepts (p. 37) tandis que les socioterminologues contestent « l'idéal de la monosémie, la division en domaines étanches » (p. 42). Par ailleurs, ces réactions ne font que mettre en évidence les divergences d'attitude qui existent à présent entre les tenants de l'autonomie et ceux qui veulent « ramener la terminologie au sein de la linguistique » (p. 48).
- 10 Nous apprécions la manière dont John Humbley, fin connaisseur des fondements théoriques de la terminologie, présente l'état de « la réception de l'œuvre d'Eugen Wüster dans les pays de langue française ». Chercheur chevronné, John Humbley adopte une attitude certes analytique, mais restant modérée et relativisée. Ainsi devient-il réservé au reproche fait à Wüster selon lequel il négligerait le corpus textuel et, son argument s'appuie sur l'importance que celui-ci prêtait à la documentation. De plus, il « dédramatise » les divergences d'approche entre les aménagistes de l'héritage wüsterien et les contestataires de Wüster et en relève une certaine parenté.
- 11 Les conclusions de John Humbley – « l'opposition systématique à Wüster est certainement révolue » et les recherches dépassionnées sur son œuvre doivent continuer (p. 49) – nous fournissent la conviction que son étude s'inscrit dans une tentative de réhabiliter le concept de Wüster, de retracer la diffusion et la traduction de ses écrits.
- 12 Dans l'article « **Terminologie et discours « empratique »** », Michel Lefèvre propose une approche théorique sur le statut de la terminologie spécialisée par rapport à la langue dite « commune », dans l'attente de tracer une démarcation entre linguistique, lexicologie, lexicographie et terminologie. C'est une démarche linguistique tirant ses sources du raisonnement de Saussure, d'André Martinet et des théories de Karl Bühler, visant à démontrer que les différences entre la langue scientifique et technique et la langue dite « commune » se situent sur le terrain de la pragmatique, approche insuffisamment explorée en terminologie (p. 69).
- 13 L'analyse de Michel Lefèvre, fondée sur la redondance entre « maladie de la vache folle », « encéphalopathie spongiforme bovine » et « ESB », va porter vers une conclusion sans équivoque : la terminologie est un système différent de la « langue commune », un sous-système de signes linguistiques, influencé par des faits pragmatiques, la langue scientifique et technique est empratique (p. 53). La progression thématique du travail, menée avec la rigueur et l'aisance rédactionnelle du linguiste-terminologue, prend en compte plusieurs postulats auxquels l'auteur répond avec des arguments solides.
- 14 Il démonte le « vœu pieux » des terminologues, le postulat de la langue scientifique et technique qui est univoque et, évoquant le raisonnement saussurien de la langue comme unités arbitraires et abstraites, affirme l'idée que les signifiés évoluent avec le

- temps et créent des sous-systèmes de néologismes sans créer de langues nouvelles (p. 57).
- 15 Par conséquent, la redondance « maladie de la vache folle » et « encéphalopathie spongiforme bovine » n'implique aucunement la différence de statut linguistique, elle ne serait que l'expression de la qualité de néologisme et d'univocité de la même réalité (p. 58).
- 16 Les conclusions de Michel Lefèvre se situent sur le terrain de la pragmatique. Sous l'influence de Karl Bühler, l'un des plus importants théoriciens du langage du XXe siècle, il se déclare adepte de la théorie du terme unité de discours (p. 63), le type de discours qui peut arriver à un point de « diacrise », moment où la pratique d'un certain groupe socio-professionnel impose la précision d'un choix, par exemple. On intervient alors par des « ilots de parole » (p. 66).
- 17 Les arguments sur lesquels il s'appuie sont : la subjectivité du locuteur et l'intention de communication, le terme est un discours elliptique dicté par l'absence de nécessité (les dialogues entre médecins dans une salle d'opération, les descriptions scientifiques basées sur des schémas), un discours reposant sur le postulat d'économie. C'est la raison pour laquelle l'auteur insiste sur une analyse de quelques aspects de la théorie de Karl Bühler sur le discours empratique et situation implicite.
- 18 Adressé à un public averti, l'analyse de Michel Lefèvre est une réussite absolue en ce que le texte scientifique a une cohérence exceptionnelle et une cohésion qui remplissent son devoir de linguiste.
- 19 Il est évident que ceux qui emploient le langage comme outil de communication et de connaissance dans l'entreprise, n'y pensent pas comme à un ensemble terminologique. De la perspective d'une triple approche terminologique – notionnelle, sociale et pragmatique – l'étude de Dardo de Vecchi, « **La terminologie dans la communication de l'entreprise : bases d'une pragmatérminologie** », s'adresse aux spécialistes en pragmatérminologie, intéressés par l'analyse des échanges et des interactions verbales entre les actants de la communauté concernée, et soucieux de comprendre comment la langue générale (LGP) est devenue spécialisée (LSP) (p. 72).
- 20 Afin de répondre à la question « Comment peuvent être considérés les discours produits par une communauté comme l'entreprise ? » (p. 71), tout en observant la fréquence des moyens linguistiques elliptiques employés à la transmission des informations, Dardo de Vecchi analyse le phénomène qu'il appelle « parler d'entreprise », apte à énoncer des expressions propres aux trois domaines emboîtés : [Domaine de connaissance [Domaine d'activité [Domaine d'exploitation]]] (p. 73). C'est un phénomène qui apparaît dans deux entreprises ayant le même « domaine d'activité » et qui, dans la bataille dure de la concurrence, développent deux terminologies différentes issues d'un fond sémantique commun (p. 73). A cet effet, l'auteur constate que la normalisation à laquelle une entreprise doit se soumettre a des limites et que rien ne l'empêche d'appliquer des normes internes plus strictes, suivant les mêmes raisons de marketing ou de politique commerciale (p. 73).
- 21 L'auteur, spécialiste en terminologie appliquée aux entreprises, reconnaît qu'une approche pragmatique de la vie de l'entreprise gravite autour de dialectes sociaux vastes et à évolution rapide. Ceci étant, une telle approche n'est pas chose facile, vu l'hétérogénéité des corpus et d'identification des expressions. Eu égard à cet état de fait, l'auteur croit que l'investigation du parler d'entreprise devrait passer par quatre

axes d'approche : terminologique, socioterminologique, pragmatoterminologique et temporel. Son argumentation s'appuie sur deux exemples : le premier exemple, produit par un agent de la RATP, met en évidence que la langue est dépositaire des concepts utiles à la communauté, et le deuxième exemple, issu d'une fusion-acquisition de deux entreprises de cosmétiques souligne en quelle mesure, avec les mêmes expressions, le sens est différemment rendu dans deux entreprises différentes (p. 78).

- 22 Les conclusions de l'auteur sont clairement précisées : à la fiche terminologique classique, il faut absolument ajouter des aspects sociaux et pragmatiques spécifiques aux communautés linguistiques qui vont en tirer profit aussi (pour les ressources humaines, les gestions de connaissances, la synergie communicationnelle, etc. (p. 80).
- 23 Texte facile à lire, impeccablement organisé au niveau de l'argumentation théorique et pratique, l'article d'Anne Wagner, « **Les marques de lisibilité comme éléments de planification du discours juridique** », traite d'un type de discours très spécial, un mélange de transparence et d'opacité, de règles et de formes difficiles à traduire / comprendre, non seulement pour les novices mais également pour les techniciens du droit eux-mêmes.
- 24 L'étude d'Anne Wagner, professeur agrégé à l'Université du Littoral Côte d'Opale, fondée sur un corpus d'actes juridiques anglais, s'adresse donc aux spécialistes terminologues et aux spécialistes juristes à la fois.
- 25 Tout en veillant au respect des règles d'écriture et des usages acquis au cours d'une longue histoire, l'auteur se demande : Comment peut-on éclairer et interpréter le mécanisme et l'esprit de la loi dans un écrit juridique ? Quelles en sont les solutions afin de rendre le discours juridique plus lisible ? L'auteur met ainsi l'accent sur le caractère signalétique du texte juridique qui vise toute une architecture discursive avec, d'un côté, la simplification des données de départ et, de l'autre côté, la mise en valeur des détails importants au détriment de ceux non significatifs (p. 87). L'auteur compare ces marques de lisibilité du texte juridique avec le rôle du code de la route, consistant à indiquer, à avertir et à protéger, en d'autres termes, à la signalisation descriptive, explicative et prescriptive (p. 87).
- 26 L'analyse scientifique rigoureusement menée, avec des arguments solides et explicitement énoncés, part du postulat que le droit anglais se caractérise par « l'usage d'une terminologie à la fois souple et rigide et de système d'abréviations spécifiques » (p. 87) ; l'auteur souligne qu'au cours de la retranscription de la loi, ce qu'on attend de la part de l'intervenant, c'est qu'il fasse preuve d'une excellente maîtrise terminographique et terminologique, la seule à garantir la lisibilité, la désambiguïsation et l'esprit initial du texte de départ.
- 27 D'ailleurs, le discours juridique n'est pas spécifique par le vocabulaire lui-même, mais surtout par l'organisation de ce vocabulaire, par la tendance à la normalisation et à la désambiguïsation (p. 101).
- 28 Les étapes de la planification du discours juridique passent, dans un premier temps, par le balisage visuel pris en charge à la fois par le législateur et le juriste et, dans un deuxième temps, par l'analyse du mode de liage séquentiel. Les textes législatifs sont lisibles parce qu'ils se conforment à un protocole unique, universel et soulignent « l'oblitération rigoureuse des expériences subjectives et des sentiments de conviction » (p. 88).

- 29 Nous apprécions surtout la problématique qui occupe l'auteur de cette étude de terminologie appliquée à des fins pratiques explicitement énoncées : éliminer les « éventuelles contradictions dans les motivations du juge de première instance » et assurer « la prise en compte dans le dispositif d'une excuse, voire d'une circonstance aggravante comme facteur humain pour la partie en cause » (p. 95). Par conséquent, Anne Wagner, recommandée par ses analyses de discours de droit et de la culture et de la traduction juridique, propose une équation en trois étapes ayant le but de réviser la lisibilité du texte et ses conditions de réception.
- 30 Dans la deuxième partie de son étude, Anne Wagner accepte l'éclairage théorique venant des classiques des théories linguistiques, R. Martin, Ducrot, Combette, Benveniste, Coltier et Turco ou Bergson. La lisibilité du discours est garantie par l'utilisation des marques d'énonciation, par l'enchaînement des propositions, par la modalité de liaison « cohérence-adhérence » prônée par Ducrot. Dans la tentative de « décrypter » le métalangage juridique, l'auteur soutient l'idée de Bergson (p. 97), pour qui le texte juridique, stable et mouvementé à la fois, doit avant tout passer par le balisage de la logique avant d'être produit. A cet effet, l'auteur insiste sur « les expressions transitionnelles ou connectives », marqueurs énumériques, anaphoriques et cataphoriques qui mettent de l'ordre en segmentant le texte en parties (p. 97), qui assurent l'interprétation référentielle, les relations structurelles, la cohérence textuelle. Une solution importante, assurant la lisibilité du discours juridique, est fournie par les signaux argumentatifs.
- 31 La lecture de l'étude d'Anne Wagner nous a introduits dans la vie interne de l'institution judiciaire, dans la planification du discours juridique où le balisage visuel et la manière de liage séquentiel lui assurent la lisibilité, en éliminant toute trace d'ambiguïté.
- 32 Notre sentiment personnel est que l'exemple de « ce type d'aménagement du territoire discursif » en Grande Bretagne ne soit pas fait par hasard mais qu'il extrait « ce cérémonial de la distanciation au sein du discours » d'un principe de base existant dans le système juridique britannique, selon lequel le juge doit prendre en considération le précédent judiciaire.
- 33 Dans « **La notion d'existence en terminologie** », Francis Debuire annonce un travail intéressant et surprenant à la fois. Il ne vise ni la logique, ni la philosophie, ni la métaphysique, mais la problématique de la « recherche d'existence » en terminologie, issue de quelques énoncés simples, plutôt naïfs que tout humain pourrait prononcer spontanément : « ce mot n'existe pas, puisque je ne l'ai jamais entendu/vu/lu » (p. 105), « ce terme existe puisque je l'ai rencontré » (p. 106). A ce niveau-là, le problème est définitivement tranché. Cependant, d'autres aspects complémentaires identifiés par l'auteur s'interposent (l'originalité d'un prospectus, la traduction d'une traduction), et mettent en doute la notion d'existence auparavant expliquée et en entravent la compréhension. Son analyse, tirant ses sources d'années de pratique en terminologie et en traduction, s'adresse principalement aux spécialistes en terminologie, aux traducteurs et aux interprètes.
- 34 Les critères de la recherche d'existence se trouvent dans les dictionnaires, chez les experts d'une matière quelconque, dans la statistique ou dans le bon sens contextuel. Cependant, il arrive souvent que la recherche dans les dictionnaires, chez les experts ou dans la statistique soit quasiment vouée à l'échec, en raison des variations de la notion d'existence : protéiforme, potentielle et parallèle.

- 35 Malgré la diversité d'aspects de la notion d'existence, la démarche de l'auteur nous a ouvert la perspective d'une recherche approfondie sur le terrain de la terminologie, de la terminographie et de la traductologie. Conclusion unique : apparemment naïf, le problème d'existence est plus complexe et révèle non seulement de la subjectivité, du hasard ou de la chance mais d'une dose importante de création, d'art. A son avis, la quête approfondie de l'existence ne serait que l'avenir de la dictionnaire (p. 119).
- 36 Francis Debuire a rempli son devoir de terminologue, avec la curiosité analytique du chercheur authentique, sans pour autant boudier son plaisir à découvrir l'existence sous ses formes les plus cachées : texte dynamique, parsemé de remarques intéressantes.
- 37 La problématique qui occupe le travail de Jean-Michel Benayoun, « **Terminologie et Sémiologie de la communication publicitaire** », intéresse les linguistes terminologues, les psycholinguistes, les sémiologues, les professionnels de la communication publicitaire en général.
- 38 C'est une étude qui puise son essence dans le concept guillaumien de « signifiante » qui réunit sens, construction et production, la question de la détermination et de l'articulation du sens et de la syntaxe posée par J.-C. Milner, ou la conception de la nomination comme désignation verbale soutenue par Siblot. Le but du travail est de démontrer que la mise en opposition de la nomination et de la dénomination ne fait que soutenir un réseau de relations, allant « de la chose à l'objet, de l'objet à son image, puis au mot lui-même, jusqu'à l'utilisateur ultime » (p. 132). Une fois construites, la référence et l'image de l'objet s'attacheront au produit.
- 39 L'auteur retrace le parcours de la production de sens : la nomination qui est la fondatrice de la langue ; la dénomination – ensemble de forces qui construit le sens par le biais des vecteurs temporels et spatiaux, qui désigne le processus et le terme qui en est issu ; l'opération de désignation implantée par l'utilisateur dont le rôle est uniquement de capitaliser et catégoriser le sens référentiel en production et en grammaire (p. 123).
- 40 De la forme jusqu'à la norme, l'auteur identifie trois voies distinctes : la voie du créateur de l'objet nouveau, la voie de l'utilisateur d'essence consumériste et la voie du linguiste terminologue qui enregistre, consigne et nomenclature. En dépassant la vision de Benveniste qui considérerait nomination et dénomination comme synonymes, l'auteur attribue au mot la qualité de dépositaire de propriétés de sens ou de grammaire et, à la fois, de créateur de propriétés et d'une grammaire véhiculée (p. 124). A ce niveau-là, des perspectives nouvelles s'ouvrent dans l'analyse de la relation complexe entre terme et objet, d'un côté, et entre objet et son capital référentiel, d'un autre côté (p. 125).
- 41 Les corpus étudiés, en français et en anglais, constituent un des points forts de l'étude. La diversité des exemples permet d'aborder les créations publicitaires les plus primitives, à ancrage sémiologique (exemple, *Kodak* et la relation onomatopéique au clic-clac) (p. 126), jusqu'au « produit-métonymie », les mots-valises (exemple, *simpologie* - provenant de la fusion *simple* et *logique*), la personnification, l'ambiguïté formelle (exemple, *Chanel : Indéfinissable et totalement irresistible / Difficult to define. Impossible to resist*), et les néologismes conceptuels (*Rénergie* de Lancôme : *Votre visage respire d'une nouvelle énergie*) (p. 131).
- 42 Dans son article « **Terminologie et syntaxe de la classifiante** », Colette Cortès, fondatrice des Cahiers du CIEL, linguiste théoricienne, spécialiste de syntaxe et

germaniste, se propose de renouveler l'intérêt pour le fonctionnement de l'adjectif aussi bien dans la langue commune que dans les langues spécialisées, pour la classification de règles de constitution des suites : [N+Adjectif] » (p. 135) et de démontrer l'importance du phénomène de la « classifiante » pour les recherches linguistiques et terminologiques.

- 43 L'éclairage théorique vient de la théorie de Jean-Claude Milner ; ce dernier a étudié la capacité classificatoire des adjectifs, leur « distribution complémentaire » (les adjectifs compatibles avec l'interrogative et incompatibles avec l'exclamative sont les « classifiants » tandis que les adjectifs incompatibles avec l'interrogative et compatibles avec l'exclamative sont les « non classifiants ») (p. 136). L'auteur résume la théorie de Milner et souligne que la propriété de l'adjectif d'être scalaire est un « facteur essentiel de l'opposition classifiant / non classifiant » (p. 137).
- 44 C'est parce que l'adjectif établit des rapports compliqués, d'ordre syntaxique, énonciatif et sémantique, qu'il mérite une attention particulière. L'analyse de Colette Cortès s'appuie sur un corpus d'exemples tirés du Catalogue de la Redoute Automne-hiver 2003-2004 et Printemps-été 2004 et rend compte de l'importance du rôle joué par l'adjectif dans la confrontation entre deux types de discours, « objectif » et « subjectif », ainsi définis par Catherine Kerbrat-Orecchioni.
- 45 Dans les exemples étudiés, dont la majorité sont des descriptions de vêtements, l'auteur distingue la coexistence du discours descriptif contractuel et du discours publicitaire de séduction, où les adjectifs jouent un rôle de premier plan et où ils s'entremêlent parfois, en fonction de leur emploi classifiant ou non classifiant (p. 142).
- 46 Il est important de souligner comment l'auteur identifie l'opposition classifiante / non-classifiante, marqueur de la frontière entre les deux types de discours, par les tests de la gradation, de la prédication, du contexte négatif ou de l'emploi anaphorique et comment l'adjectif de la structure [N+Adjectif classifiant] accomplit son rôle dans le processus de dénomination terminologique (p. 147). L'auteur s'engage dans une recherche approfondie basée sur quelques travaux de référence appartenant à Jan Goes, L'Homme, Michèle Noailly ou Flux et Van de Velde. Son but déclaré est de mettre en évidence les valeurs de l'adjectif dans la structure [N+Adjectif] provenant du discours classifiant, objectif, dans lequel le terme est employé, de la place occupée par le terme dans le paradigme ou dans le corpus tout entier et de la relation syntaxico-sémantique entre le nom et l'adjectif, ou de la notion de prototype de l'adjectif (p. 150).
- 47 Une place à part est occupée par les épithètes adjectivales ou non adjectivales et leur syntaxe commune, incluant des relations du type [N+Adjectif], [N+N], [N+prep+N].
- 48 Par cette étude de la syntaxe de la classifiante, Colette Cortès démontre que les formes de l'adjectif sont très complexes, et que c'est au niveau de la construction discursive qu'on peut proposer une « analyse unifiée et homogène » (p. 149). Une autre idée importante qui se détache de son analyse est que par ces « patterns » situés à la frontière de la syntaxe et du lexique, les terminologues pourraient offrir une alternative à la syntaxe classique.
- 49 Nous apprécions positivement le choix des thèmes d'études du *Cahier du CIEL 2004* qui témoigne d'une grande ouverture vers les nouvelles approches dans la terminologie contemporaine, mais également l'aptitude à réinterpréter les écrits d'auteurs insuffisamment connus, comme c'est notamment le cas d'Eugen Wüster. A cet égard, le responsable de ce numéro 2004, adresse, d'une manière plus ou moins explicite, une

invitation aux chercheurs traducteurs à se pencher davantage sur les écrits des auteurs non francophones ou non anglophones. Cela donnera une image plus claire des phénomènes linguistiques contemporains, fera comprendre l'importance de la socioterminologie, de la visée pragmatique dans l'interprétation des termes, contribuera aux échanges des idées et des expériences pratiques, tout en éveillant des débats consistants mais dépassionnés, et dont la terminologie aura tiré tout profit.

- 50 Le but de toute recherche est de « trouver », mais les pistes suivies, les approches en sont tout aussi importantes et les écrits que nous venons de recenser en sont un exemple incontestable.

BIBLIOGRAPHIE

- BENVENISTE Émile, *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, vol. 1 et 2, 1966-1974. Bergson Henri, *La pensée et le mouvant*, Paris, P.U.F., 2000.
- CORBIN Danielle, *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Tübingen t. 2, 2ème éd., 1991 : 513-937.
- DUCROT Oswald, *Le Dire et le Dit*, Paris, Éditions de Minuit, 1984.
- GOES Jan, *L'adjectif. Entre nom et verbe. Champs linguistiques*, Duculot. De Boeck et Larcier, Bruxelles, 1999.
- GUILLAUME Gustave, *Langage et science du langage*, Nizet, Paris ; Presses de l'Université Laval, Québec, 1973.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Linguistique, Armand Colin, 1980.
- MARTINET André, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Colin, 1978.
- MILNER Jean-Claude, *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil, 1989.
- MOUNIN Georges, *Introduction à la sémiologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.
- SAUSSURE de Ferdinand, *Cours de Linguistique Générale*, Payot, Paris, 1995 (1916).
- SIBLOT Paul, « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom », *Cahiers de praxématique*, 36, 2001.

AUTEURS

EUGENIA ALAMAN

Eugenia Alaman, Département de Langue et Littérature Françaises, Université « Dunărea de Jos » Galați, Roumanie.

Eugenia Alaman est Maître de Conférences à l'Université « Dunărea de Jos » Galați, où elle enseigne la linguistique française, la lexicologie et lexicographie, la terminologie et la

terminographie. Ses recherches portent principalement sur le sémantisme des noms propres, le lexique du domaine politique et la terminologie applicative.